



Commission Statuts et Règlements

PROCES-VERBAL n° 20

Réunion du 21/6/2023

Président : M. Gilles POSTERNAK

Présents : MM. Charles DELAUNEY, Laurent BOUSSOULADE, Jocelyn BOISDUR, Olivier FOURRIER, Mme Nathalie SEVENO

Absent : MM. Nordine DJEDDI

Dossier n°114

Match n°24551754 du 04/06/2023

SENIORS D2 – AS PARIS (1) / CA PARIS (2)

La commission prend connaissance de la demande d'évocation adressée par le club de PITRAY OLIER (mail officiel du 20 juin 2023 12h07) concernant la qualification du joueur de l'AS PARIS [AAZIZI SOUHAIL n°2328080555] qui n'aurait pas fait l'objet d'une procédure de CIT et qui a participé au match cité en objet le 4 juin 2023.

La commission dit que l'évocation est irrecevable car insuffisamment motivée. L'évocation ne contenant pas le nom de la fédération étrangère concernée ainsi que l'année sportive.

La commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

DROITS CONSERVES

Cette décision de la Commission Départementale Statut et Règlements est susceptible d'appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues à l'article 31 du RSG du District.

Prochaine réunion de la commission

Mercredi 28 juin 2023 à 18h30 : bilan de la saison

Président de séance,
Gilles POSTERNAK

Secrétaire de séance,
Laurent BOUSSOULADE